

SCDP: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 043/AONO/DG/CSI/CIPM- SCDP/2020 DU 03/11/2020 RELATIF A LA REFONTE DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU DES DEPÔTS SCDP DE L'INTERIEUR

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP) lance, pour le compte de cet organisme, un Appel d'Offres National Ouvert relatif à la refonte de l'infrastructure réseau des dépôts SCDP de l'intérieur (Bafoussam, Belabo, Garoua, Maroua, Ngaoundéré et Yaoundé).

2. Consistance des prestations

Les Prestations à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres comprennent les tâches suivantes :

- La mise en place d'un câblage réseau informatique et de courant ondulé normalisé conforme aux standards de la SCDP ;
- La fourniture et l'installation des prises informatiques et électriques ondulées ;
- La fourniture et la pose d'armoires de brassage, goulottes et chemins de câbles ;
- Le brassage des câbles dans les panneaux de brassage ;
- La fourniture de commutateurs réseaux ;
- Interconnexion de bâtiments par fibre optique.

Les Prestations à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres comprennent les tâches suivantes :

La mise en place d'un câblage réseau informatique et de courant ondulé normalisé conforme aux standards de la SCDP ;
La fourniture et l'installation des prises informatiques et électriques ondulées ;
La fourniture et la pose d'armoires de brassage, goulottes et chemins de câbles ;
Le brassage des câbles dans les panneaux de brassage ;
La fourniture de commutateurs réseaux ;
Interconnexion de bâtiments par fibre optique.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de cinquante trois millions cinq cent mille francs F CFA Toutes Taxes Comprises (53 500 000 F) CFA TTC.

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des Prestations est de quatre (04) mois.

5. Allotissement

Les Prestations à réaliser dans le cadre du présent Appel d'Offres sont définies en un (01) lot.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises citoyennes de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des compétences dans les domaines relatifs à l'objet.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget d'investissement de la SCDP de l'exercice 2020 sur la ligne d'imputation budgétaire I02A1 .

8. Consultation du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House de la SCDP, Tel : (+237) 233 40 54 45, Poste : 12060/12061 ou (+237) 650 21 02

64), dès publication du présent Avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de la SCDP/Cellule des Marchés sise au-dessus du Club House B.P : 2271 Tél (237) 233 40 54 45, N° de poste 12060/12061 ou 650 21 02 64/Fax (237) 233 40 47 96 dès publication du présent Avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de cent cinquante mille francs (150 000 F) CFA payable dans le compte N°33598800001-89 intitulé « Compte Spécial CAS-ARMP » ouvert dans les Agences BICEC des chefs-lieux de Régions et des villes de Limbe et Dschang.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformes aux prescriptions du dossier d'appel d'offres devra être déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le 26/11/2020 à 11h00min, heure locale à la Cellule des Marchés (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271 Tél (237) 233 40 54 45, poste 12060/12061 ou (+237) 650 21 02 64/ Fax(237) 233 40 47 96 avec la mention :

**« DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°043/AONO/DG/CI/CIPM-SCDP/2020 DU 03/11/2020 RELATIF A LA
REFONTE DE L'INFRASTRUCTURE RESEAU DES DEPÔTS SCDP DE
L'INTERIEUR.»**

« À N'OUVRIER QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

11. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de 1er ordre ou tout organisme financier agréés par le Ministre chargé des Finances, dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO et valable pendant trente (30) jours au-delà

de la date originale de validité des offres, d'un montant de huit cent soixante-dix-huit mille (878 000 F) CFA .

Elle devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement ledit établissement conformément à l'article 14 de l'Acte Uniforme OHADA révisé portant organisation des sociétés.

S'agissant des PME à capitaux et dirigeants nationaux, la caution de soumission peut être remplacée par une hypothèque légale.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas de groupement d'entreprises, celui exigé dans le présent Appel d'Offres est de type solidaire. Chaque membre du groupement devra produire son dossier administratif complet. Toutefois, l'attestation de domiciliation bancaire, la caution de soumission, le reçu d'achat du DAO seront produits uniquement par le mandataire du groupement.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le

26/11/2020 à 12h00min, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés au Siège de la SCDP (sise au-dessus du Club House), en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

Dossier administratif

Absence d'une pièce du dossier administratif ;
Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
Pièce administrative non régularisée dans le délai accordé par la CIPM à cet effet.

Offre technique

Non-obtention de 80 % des critères essentiels, soit la non-validation de 4 critères essentiels sur 5.

Offre financière

Non-conformité des documents suivants aux modèles prescrits par le DAO :
Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) ;
Absence d'un prix unitaire quantifié.

Critères essentiels

L'évaluation des offres sera binaire (Oui/Non) et se fera sur la base des critères suivants :

Références de l'Entreprise

Oui/Non

Organisation / Méthodologie

Oui/Non

Moyens humains

Oui/Non

Conformité aux spécifications techniques

Oui/Non

Preuve de la capacité financière et d'acceptation des conditions du Marché

Oui/Non

15. Attribution

L'attribution du Marché se fera au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises, résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires conformément à l'article 50 al 1(a) du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés ; Téléphone (237) 233 40 54 45, N° de poste 12060/12061 ou 650 21 02 64.

Les plans, les documents techniques et toutes autres informations à caractère technique peuvent être obtenus au siège de la SCDP à Douala, à la Cellule des Systèmes d'Information (CSI) ; Téléphone (+237) 650 08 56 84.

Visite des sites

Une visite des sites est nécessaire à chaque candidat dès la

publication de présent Appel d'Offres.

Une visite groupée des sites sera organisée par l'ingénieur du Marché selon un planning communiqué à tous les soumissionnaires lors de l'acquisition du présent DAO. A l'issue de ladite visite, une attestation de visite de site signée par le Responsable de chaque site concerné leur sera délivrée.

DOUALA le 04 Novembre 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE

[Télécharger le DAO](#)